

# Marcot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal 02 septembre 2013

La rentrée des classes à Marcot et à La Plagne



## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2013

**Présents** : M. Richard BROCHE, maire, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM. Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANÇON, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés** : M. René ALLAMAND, adjoint (pouvoir à M. André Broche), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal

Monsieur Michel BORLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

## Affaires générales

### 1. RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DU SMITOM DE TARENTEISE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMITOM de Tarentaise.

Monsieur le maire précise que le SMITOM a fonctionné en 2012 avec l'ensemble de ses membres : cantons d'Aime, de Bourg Saint Maurice, des vallées d'Aigueblanche, Coeur de Tarentaise, Sivom de Bozel et 4 communes indépendantes : St Martin de Belleville, les Allues, Saint Bon et La Perrière.

Le périmètre du SMITOM regroupe 53 530 habitants.

17 839 tonnes de déchets ont été traités à l'usine de Valazan, ce qui représente 82% de la production du périmètre cité et une augmentation de 8% par rapport à 2011. Suite à la mutualisation de ce service, le coût est en diminution depuis 2009.

**Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMITOM de Tarentaise. (Votants : 18, pour : 18)**

### 2. RÉGLEMENTATION DE LA GESTION DES OBJETS TROUVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réglementer le dépôt des objets trouvés et leurs délais de garde sur le territoire communal.

Il explique que ces objets sont déposés suivant les périodes à la maison du tourisme de Plagne Centre ou dans ses différents points I, en mairie et au bureau de la police municipale à Plagne Centre. Ils sont ensuite stockés par les services municipaux dans des lieux sécurisés et sont répertoriés dans un inventaire. Monsieur le maire indique que le projet de règlement présenté fixe les conditions de restitution des objets trouvés à leurs propriétaires, ou à défaut les délais de conservation de ceux-ci et leurs devenir suivant leurs natures.

**Le conseil municipal approuve le projet de règlement de la gestion des objets trouvés sur le territoire de la commune de Macot La Plagne. (Votants : 18, pour : 18)**

### 3. REPRISE DE L'EXPLOITATION DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE ET BAIL COMMERCIAL AVEC LES CONSORTS DAVOINE

Monsieur le maire rappelle la proposition faite aux élus de reprendre l'exploitation du cinéma de Plagne Centre au dernier conseil municipal par l'intermédiaire de la maison du tourisme. Suite aux remarques faites lors de ce conseil, monsieur le maire présente le nouveau projet de bail corrigé prenant en compte celles-ci.

Madame Sylvie MAITRE soulève un article du bail qui la dérange relatif aux travaux pouvant être demandés par le propriétaire s'il le juge nécessaire.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN ajoute que la commune devra réaliser les travaux d'accessibilité si le SDIS en fait la remarque. Monsieur Marin VIVET GROS demande si les travaux de sonorisation sont également prévus. Monsieur Robert ASTIER répond que ces travaux s'ajouteront à ceux qui viendront au fur et à mesure de l'exploitation.

Monsieur le maire rappelle que monsieur René ALLAMAND avait fait quelques remarques sur le bail notamment l'obligation de faire appel à l'architecte des consorts DAVOINE pour les travaux. Après discussion, il s'avère que ces derniers veulent uniquement un droit de regard sur les modifications apportées au local. La commune a toute liberté pour choisir son architecte. Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer que les travaux souhaités par un locataire doivent toujours être approuvés par le propriétaire.

Monsieur Laurent BOCH demande si le délai du bail est toujours fixé à 9 ans. Monsieur le maire répond que les consorts DAVOINE ne souhaitent pas diminuer la durée. Monsieur Laurent BOCH n'approuve pas car si la salle devient inexploitable, la collectivité devra quand même payer le loyer jusqu'à l'échéance du bail.

Suite à la demande de nombreux conseillers municipaux lors du dernier conseil municipal, monsieur le maire et monsieur Bernard AUBONNET présentent le bilan de la première année d'exploitation du cinéma de Plagne Bellecôte par la maison du tourisme. Le chiffre d'affaire pour l'année est de 88 148,70 euros pour 11 358 entrées soit : 63 990,40 euros pour l'hiver (prévisionnel 60 000 euros) et 24 158,30 euros pour l'été (prévisionnel 25 000 euros). Ces chiffres sont calculés après abattement des droits de diffusion et autres taxes.

Le déficit final est ainsi de - 26 000 euros (prévisionnel - 25 000 euros). Monsieur Bernard AUBONNET rappelle quand même que ce cinéma a été repris au dernier moment et qu'aucune communication n'avait été réalisée. Il insiste aussi sur le fait que des équipements comme la piscine ou le cinéma ne feront pas gagner de l'argent. En revanche, c'est un service en plus apporté à la clientèle.

Monsieur Bernard AUBONNET poursuit par la présentation du prévisionnel fonctionnement du cinéma de Plagne Centre. Concernant l'exploitation des cinémas cet hiver (centre et Plagne Bellecôte), monsieur Bernard AUBONNET explique qu'il est prévu de n'ouvrir qu'une salle à Plagne Bellecôte et d'alterner les séances entre les deux cinémas. Il est également envisagé d'organiser des animations-spectacles dans la salle de Plagne Centre en alternance avec les soirées cinéma et d'ouvrir cette salle à la location pour les séminaires et les conférences.

A ce propos, monsieur Paul Broche rappelle le travail réalisé actuellement sur l'histoire des mines par un étudiant-stagiaire de la MATO. Ce travail très intéressant pourra être ensuite projeté dans une des salles de cinéma.

Cela fera une animation très intéressante à proposer à la clientèle. Monsieur Michel BORLET trouve dommage d'alterner les soirées et aurait préféré que les diffusions se fassent en continu dans les deux salles pour le confort du client.

Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer que le cinéma de Plagne Bellecôte a mieux fonctionné sur certains jours cet hiver comme cet été.

Suite à l'interrogation de monsieur Michel BORLET concernant les ouvertures du cinéma de Plagne Centre, monsieur Bernard AUBONNET confirme qu'il est prévu de l'ouvrir les deux saisons. Monsieur Michel BORLET suggère de former un agent de la MATO aux techniques de diffusion afin de pouvoir ouvrir simultanément les deux cinémas.

Monsieur Bernard AUBONNET répond qu'un technicien de la MATO a déjà été formé pour subvenir aux aléas du personnel du cinéma mais que la proposition d'ouvrir en alternance permettra de réaliser des économies les premières années.

Avec la proposition de ce soir, monsieur le maire fait quand même remarquer que la salle de Plagne Centre sera occupée 6 jours/7 entre le cinéma, les spectacles et les animations.

Monsieur Bernard AUBONNET prend l'exemple de l'animation de cet été mise en place pour combler le déficit en remontée mécanique (Cime en Scène) qui a eu un immense succès. En revanche, il précise de nouveau que le déficit ne va pas être moindre dès la première année. Néanmoins, avec un investissement progressif, l'équipement va pouvoir devenir réellement performant.

La clientèle souhaite bénéficier d'un panel de services à sa disposition quant elle part en vacances. Elle choisira toujours l'endroit qu'il lui en offre le plus. La station de Plagne Centre perd tous ses services petit à petit.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle l'exemple de la piscine de Plagne Centre qui a été fermée et qu'il est maintenant difficile de réouvrir. Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer aux élus que la commune de Macot la Plagne et ses habitants vivent principalement grâce à la station.

Monsieur Patrice MEREL est tout à fait d'accord sur ce point mais il estime que ce n'est pas le rôle de la collectivité de subvenir à tous les manques en terme de service.

Monsieur Bernard AUBONNET répond qu'aujourd'hui les collectivités ont un rôle d'aménageur. L'avenir de la station dépend des communes et de l'investissement qu'elles souhaitent réaliser. Il est important que le mandat futur prépare un plan d'investissement sur plusieurs années.

Messieurs Patrice MEREL et Laurent BOCH pensent qu'il faudrait peut-être mieux réfléchir sur un réel projet plutôt que de pallier aux besoins au coup par coup.

Monsieur Bernard AUBONNET est tout à fait d'accord sur le fait que la commune doit travailler sur de vrais projets mais il rappelle qu'un mandat complet au moins est nécessaire pour sortir un beau projet. Dans ce laps de temps, il est important de maintenir au moins l'existant.

Monsieur Michel BORLET tient à rappeler qu'un grand projet avait été étudié lors du dernier mandat et qu'il est toujours dans les archives. En revanche, il demandait un gros investissement et les élus n'étaient pas prêts à investir à ce niveau.

Monsieur Michel BORLET rappelle l'importance d'entretenir les services existants et d'en créer d'autres afin que la station de La Plagne puisse rester compétitive. Il est d'accord sur le fait que la collectivité doit travailler sur un beau projet mais tout en continuant à proposer des activités après-ski pour la clientèle.

Il fait remarquer que les stations qui souffrent le moins sont celles qui ont un large panel de services à proposer.

Monsieur Laurent BOCH craint que le coût de fonctionnement soit élevé car la salle aura besoin d'un opérateur pour le cinéma mais également d'autres personnes pour les soirées animations. Monsieur Bernard AUBONNET répond que ces soirées seront animées par les équipes d'animation de la MATO.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN estime que le diagnostic et le

bilan présentés sont corrects. En revanche, il craint toujours le risque d'obligation de mettre en conformité la salle et le coût qui pourrait en découler.

Monsieur André BROCHE est conscient des travaux qui vont devoir être réalisés pour la conformité de la salle mais il rappelle la forte demande pour ce service de la part de la clientèle. Les conjoints DAVOINE ne sont pas prêts à négocier la durée du bail et il serait dommage de laisser passer cette opportunité.

Monsieur Michel BORLET ne souhaite pas laisser un désert touristique aux prochains élus. Si la commune ne prend pas de décision, la station de Plagne Centre n'aura plus aucun service à proposer à la clientèle.

Monsieur le maire fait lecture d'une lettre de l'association des commerçants de Plagne Centre rappelant l'enjeu touristique de la réouverture du cinéma et également de la réalisation d'une piscine. Concernant la participation financière d'Aime, monsieur Laurent BOCH demande si les 20% concernent toutes les sommes y compris les travaux. Monsieur le maire répond que les élus du bureau d'Aime ont donné un avis favorable concernant la participation à la mise en service pour cet hiver sous réserve de validation du conseil municipal. Monsieur Robert ASTIER souhaiterait qu'une convention avec Aime relative à cette participation soit établie.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN revient sur les travaux d'aménagement qui ne sont pas chiffrés et souhaiterait que la participation d'Aime soit mentionnée dans la délibération.

Concernant les travaux, monsieur le maire indique que le désenfumage représente un coût de 15000 euros, l'accessibilité n'a pas besoin d'être réalisée avant 2015, le numérique est transféré d'une des deux salles du cinéma de Plagne Bellecôte pour un coût de 3 500 euros, le rachat du mobilier s'élève à 10 000 euros et le coup de rafraîchissement des locaux est évalué à 50 000 euros environ.

Monsieur Robert Astier estime le montant des travaux à environ 400 000 euros.

Monsieur André BROCHE fait part d'une demande de monsieur René ALLAMAND qui préférerait que la commune travaille sur la réouverture du garage plutôt que sur le cinéma.

Monsieur le maire indique qu'une réunion relative au garage est prévue le 04 septembre avec les personnes concernées.

**Le conseil municipal décide de reprendre la gestion du cinéma de Plagne Centre par l'intermédiaire de la maison du tourisme. (Votants : 18, pour : 12, contre : 5, René ALLAMAND par pouvoir, Robert ASTIER, Laurent BOCH, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Joël OUGIER SIMONIN, Absention : 1, Marin VIVET GROS)**

#### **4. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION**

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour un dossier de rénovation achevé comme suit :

- Appt au Cerro Torre - Plagne Centre, aide de 1 621 € (soit 810,50 € pour la SAP et 810,50 € pour la commune) pour 8 105,73 € TTC de travaux.

Monsieur Paul BROCHE fait remarquer que la station perd plus de logement qu'elle n'en crée.

Monsieur Bernard AUBONNET ajoute qu'il est prévu une perte de 10 000 lits professionnels d'ici 2024 et principalement sur les stations de Belle Plagne, Plagne Villages et Plagne Soleil.

Dans les années à venir, la commune va devoir encore investir dans la rénovation et la création de nouveaux lits si le souhait est de faire perdurer les stations. Monsieur Bernard AUBONNET rappelle quand même qu'en parallèle de la SAEM Plagne Rénov, la SAP par le biais de la foncière créée avec la CDA devrait investir 7 millions d'euros dans l'hébergement.

Monsieur André BROCHE fait remarquer qu'il est important que les propriétaires rénovent leurs communs et leurs façades car certains immeubles sont dans un état assez critiques.

Monsieur le maire répond que cela est déjà bien engagé mais que la commune doit faire office de moteur notamment en mettant en place des services qui motiveront les propriétaires à entretenir leurs biens.

Monsieur Michel BORLET est tout à fait d'accord sur le fait que la commune doit donner un nouvel élan à la station par des travaux, des projets et des services à proposer à la clientèle, ce qui motivera ensuite les propriétaires à entretenir leurs propres biens.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait remarquer que l'intérêt des propriétaires est de rénover leurs appartements et immeubles.

Monsieur Bernard AUBONNET indique que malheureusement lorsque les prêts sont payés, les propriétaires ne louent plus leur bien et n'en font profiter que leur famille, ce qui entraîne des lits froids. Il faut donc trouver une solution pour remettre des appartements dans le circuit commercial.

Monsieur Michel BORLET pense qu'une bonne communication auprès des acteurs de la station et des propriétaires aide à l'amélioration des services. Par la même occasion, il félicite l'initiative des rencontres entre les socio-professionnels/la commune et la maison du tourisme.

**Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour le dossier de rénovation achevé. (Votants : 18, pour : 18)**

## Ressources humaines

### 1. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE

Comme chaque saison hivernale, monsieur Laurent BOCH fait part des besoins en terme d'effectif pour la police municipale :

- 1 poste de surveillance des écoles (principalement chef lieu), pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures du 1er décembre 2013 au 30 avril 2014.

- 12 agents de la surveillance de la voie publique et assistants temporaires pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 1er décembre 2013 au 30 avril 2014 dont deux titulaires du permis poids lourds.

Monsieur Laurent BOCH indique que le poste de surveillance des écoles (principalement le chef lieu) a permis, notamment, de réaliser une économie de 3 000 kms sur les véhicules. Ensuite, il explique qu'un travail de fidélisation des agents a débuté et que pour cette année, 10 agents reviennent. C'est un avantage car les agents connaissent déjà les sites, et les temps de formation sont ainsi réduits.

**Le conseil municipal approuve le renouvellement des postes présentés ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

### 2. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LA CRÈCHE MUNICIPALE «LES P'TITS BONNETS» À PLAGNE CENTRE

De même, madame Sylvie MAITRE rappelle la nécessité de recruter des agents saisonniers pour les services de la crèche de Plagne Centre durant la saison hivernale. Elle propose donc la création des postes suivants :

- 3 auxiliaires de puériculture ou éducateurs de jeunes enfants ou infirmières puéricultrices pour la période du 09 décembre 2013 au 30 avril 2014 - 35 heures

- 3 adjoints d'animations (CAP petite enfance) pour la période du 09 décembre 2013 au 30 avril 2014 - 35 heures

- 1 adjoint d'animation pour la période du 02 décembre 2013 au 30 avril 2014 - (32 heures du 02 au 08 décembre, 35 heures à partir du 09 décembre)

- 1 adjoint d'animation pour la période du 1er au 30 novembre 2013 - 35 heures.

**Le conseil municipal décide la création des postes saisonniers dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants : 18, pour : 18)**

### 3. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LE PÉRISCOLAIRE DE PLAGNE CENTRE ET RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Madame Sylvie MAITRE rappelle que la garderie périscolaire de Plagne Centre fonctionne uniquement durant la saison hivernale et qu'il est donc nécessaire de recruter des agents comme suit :

- deux postes d'adjoints d'animation pour la période du 1er décembre 2013 au 30 avril 2014.

Par ailleurs, madame Sylvie MAITRE propose de renouveler le poste d'éducateur de jeunes enfants à compter du 19 novembre 2013 pour une durée d'un an. Elle rappelle ses missions :

- assurer le service garderie périscolaire de Plagne Centre durant la saison hivernale

- encadrer la cantine à La Plagne toute l'année

- assurer le poste d'animateur sportif à la salle omnisports

- gérer les plannings des garderies et des personnels d'entretien des écoles

- encadrer les équipes garderies et entretien des écoles

- veiller au respect de la réglementation liée à l'enfance

**Le conseil municipal approuve la création des postes saisonniers cités ci-dessus et le renouvellement du poste d'éducateurs jeunes enfants pour une période d'un an. (Votants : 18, pour : 18)**

### 4. CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À TEMPS NON COMPLET POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014

Eu égard aux besoins en terme d'animation et d'encadrement sportif liés aux activités de la salle omnisports, monsieur Bernard AUBONNET propose la création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives pour une durée hebdomadaire de travail de 20h du 01 décembre 2013 au 30 avril 2014.

**Le conseil municipal approuve la création du poste énuméré ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)**

### 5. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE - HIVER 2013-2014

Madame Sylvie MAITRE propose de recruter un agent pour la saison hivernale afin de renforcer l'équipe du restaurant scolaire, notamment pour faire face au surcroît d'activités lié aux deux classes saisonnières qui s'ajoutent chaque hiver aux trois classes permanentes.

**Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour la période du 25 novembre 2013 au 30 avril 2014 sur une durée hebdomadaire de travail de 35h. (Votants : 18, pour : 18)**

### 6. CRÉATION DE 6 POSTES AUX SERVICES TECHNIQUES - HIVER 2013-2014

Afin de renforcer les effectifs de la voirie hivernale, monsieur Robert ASTIER propose de recruter pour l'hiver 2013-2014 :

- 6 adjoints techniques territoriaux de 2ème classe pour la période du 1er décembre 2013 au 31 mars 2014, avec possibilité de prolonger le contrat jusqu'au 30 avril si besoin.

**Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)**

## Finances

### 1. TARIFS DES REPAS FACTURÉS À LA GARDERIE MARIE-CHRISTINE ET CONVENTION - HIVER 2013-2014

Madame Sylvie MAITRE rappelle que le restaurant municipal fournit en repas la garderie privée «Marie Christine» située dans les mêmes locaux, pour les enfants qu'elle accueille.

Elle propose de renouveler la convention passée chaque année avec la garderie «Marie Christine» pour la fourniture des repas au tarif de 8 euros le repas, de manière à correspondre au coût réel supporté par la collectivité.

**Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention citée ci-dessus à passer avec la garderie Marie Christine et dit que le tarif est fixé à 8 euros le repas pour la saison hivernale 2013-2014. (votants : 18, pour : 18)**

### 2. VENTE D'UN ENGIN UNIMOG MARQUE MERCEDES SUR LE SITE AUX ENCHÈRES

Monsieur Robert ASTIER informe les élus que l'Unimog de marque Mercedes a été mis en vente sur le site de vente aux enchères «Agorastore».

Il propose de vendre cet engin au plus offrant, qui a enchéri à 10 099 euros TTC.

**Le conseil municipal autorise la cession de l'engin Unimog de marque Mercedes au prix de 10 099 euros TTC. (votants : 18, pour : 18)**

## Urbanisme

### 1. LE JANNU - RÉGULARISATION EMPRISE LOTS DE COPROPRIÉTÉ

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation et de la mise en conformité aux personnes à mobilité réduite des galeries de Plagne Centre, les lots de copropriété appartenant à la commune dans l'immeuble le Jannu Mercure ont été modifiés pour permettre la réalisation d'un escalier d'accès aux deux niveaux de la galerie commerciale.

Compte tenu de ces travaux, il est nécessaire aujourd'hui de régulariser ces emprises en modifiant l'état descriptif de division de l'immeuble en y incorporant les nouveaux lots et en supprimant ceux qui ont fait l'objet d'une modification. Il propose ainsi de supprimer le lot n°226 et la création des lots 265 - 266 - 267. Il indique que les lots 265 et 266, d'une surface respective de 8,2 m<sup>2</sup> (pour 157<sup>ème</sup>) et 3,4 m<sup>2</sup> (pour 65<sup>èmes</sup>) proviennent du lot communal n°226. Le lot 267, d'une surface 10,1m<sup>2</sup> (pour 193<sup>ème</sup>) provient des parties communes de l'immeuble et que son acquisition a été faite à l'euro symbolique.

**Le conseil municipal approuve la suppression et la création des lots cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)**

## Questions diverses

### LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics <90 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

### PROJET IMMOBILIER

Monsieur le maire souhaite revenir sur les projets immobiliers présentés lors du dernier conseil municipal qui n'ont pas fait l'unanimité. Il précise que lors d'un conseil municipal

informel qui a eu lieu le 10 décembre 2012, les élus présents avaient validé un certain nombre de projets présentés dont celui prévu à la place de la gendarmerie à Plagne Centre et la réhabilitation de la scierie VILLIEN GROS à Macot chef lieu. Comme les élus avaient donné leur accord, monsieur le maire a demandé aux investisseurs de travailler sur lesdits projets pour ensuite venir les présenter aux élus.

Pour monsieur Joël OUGIER SIMONIN, présenter un projet aux élus ne veut pas dire que celui-ci peut être réalisé dans l'immédiat.

Monsieur le maire répond qu'il voulait uniquement que ces investisseurs viennent présenter le projet pour lequel les élus avaient donné leur accord pour la poursuite du travail.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas d'accord pour vendre un terrain très bien placé à un promoteur choisi sans consultation préalable. Il fait remarquer qu'il reste très peu de terrain exploitable sur la station et qu'il est dommage de le vendre au premier investisseur qui se présente. De plus, il ajoute que le plan de prévention des risques miniers n'est pas terminé, et que la commune ne sait pas à quoi s'en tenir sur ce plan.

Madame Sylvie MAITRE explique que monsieur le maire souhaitait uniquement que des investisseurs prêts à réaliser le projet et surtout ayant les moyens pour le faire puissent venir devant le conseil municipal. Avec la conjoncture actuelle, elle rappelle que les investisseurs solvables et réactifs se font rares sur le marché, et qu'il serait dommage pour la collectivité de passer à côté d'une opportunité.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est d'accord sur ce point mais l'emplacement visé permet de nombreuses possibilités et il serait dommage de se précipiter. Il souhaiterait que la commune se laisse le temps de réfléchir sur le projet idéal pour ce site.

Lors du conseil municipal informel du 10 décembre 2012, monsieur Michel BORLET rappelle que les élus, avaient, par l'intermédiaire de monsieur le maire, demandé à ces investisseurs potentiels de travailler sur leur projet. Il apparaît donc logique et normal de les recevoir pour la présentation de leur travail sans pour autant que cela est valeur d'acceptation de leur projet. Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que celui-ci pourrait même évoluer dans le sens de la commune.

Pour monsieur Joël OUGIER SIMONIN, cet emplacement est idéal pour implanter des infrastructures d'après ski dont la station manquerait. Il pense que ce n'est donc pas judicieux de vendre ce site à un promoteur.

Monsieur le maire n'a jamais dit que la commune signerait obligatoirement avec ces investisseurs, il voulait juste que ces derniers viennent devant les élus. La décision aurait été ensuite délibérée en conseil municipal.

Monsieur Laurent BOCH n'est pas d'accord sur ce point et a plutôt ressenti les paroles de monsieur le maire comme une obligation pour la collectivité de signer avec ces investisseurs. Monsieur le maire répond qu'il a juste mentionner le fait qu'il ne fera pas venir ces promoteurs si les élus souhaitent une consultation.

Monsieur Laurent BOCH fait également remarquer que si les prometteurs ne viennent plus à La Plagne, cela est dû notamment à une station vieillissante et qui stagne.

Madame Sylvie MAITRE contredit monsieur Laurent Boch en lui rappelant que justement des promoteurs sont intéressés pour investir à la Plagne et sans attendre.

Dans ce cas, monsieur Laurent BOCH ne comprend pas pourquoi la commune ne pourrait pas lancer un appel d'offres.

Monsieur le maire rappelle que les élus ont accepté que ces investisseurs avancent sur leur projet et qu'il est difficile maintenant de ne pas les recevoir. Les élus auraient dû demander une consultation dès le départ.

Madame Sylvie MAITRE ajoute que si le projet ne convient pas aux élus, il est tout à fait possible d'avoir une discussion et une réflexion avec les investisseurs pour faire évoluer le projet dans l'intérêt de la commune.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rétorque que la collectivité ne peut pas se plaindre de manquer d'infrastructure alors qu'elle vend les terrains intéressants pour créer des lits.

Monsieur le maire fait remarquer à monsieur Joël Ougier Simonin qu'il a attendu la fin du mandat pour évoquer des projets sur La Plagne.

## PARAVALANCHE

Monsieur Patrice MEREL indique que tous les paravalanches sont opérationnels pour cet hiver.

## RÉUNION PROPRIÉTAIRES

Monsieur Patrice MEREL souhaite discuter de la réunion qui a eu lieu dernièrement sur les zones à urbaniser (zones AU du clos et du carton à Macot et à Sangot).

D'abord, il souhaiterait que le registre de l'état civil soit mis à jour afin d'envoyer les courriers aux bonnes personnes, ceci par respect de nos administrés et pour que cela ne se reproduise pas dans l'avenir.

Madame Sylvie MAITRE s'excuse pour les erreurs qui sont apparues dans les envois des courriers et explique que ce registre dépend du cadastre qui n'est pas géré par la collectivité.

Ensuite, monsieur Patrice MEREL fait part de son désaccord sur cette réunion car il lui semblait que l'ensemble du conseil n'était pas d'accord sur les zones à urbaniser. Il regrette que ces zones aient été présentées aux habitants et aux propriétaires concernées sans la présence des élus.

Madame Sylvie MAITRE explique que cette réunion avait pour but de rencontrer les propriétaires et de leur expliquer les projets

de lotissement qui pouvaient être envisagés sur leurs terrains. Elle rappelle quand même que ces zones ont été décidées au moment de la réalisation du PLU. Pour le moment, ce n'est qu'un travail de fond afin d'échanger avec les propriétaires et connaître leurs avis.

Monsieur Patrice MEREL déplore que deux prix d'achat différents aient été annoncés suivant la situation du terrain (Sangot ou Macot) alors que les élus avaient souhaité une uniformisation des tarifs.

Madame Sylvie MAITRE répond que les prix présentés dépendent de l'estimation des domaines qui se sont alignés sur les ventes réalisées depuis plusieurs années. Monsieur Laurent BOCH est d'accord sur le fait que les élus avaient validé un tarif unique pour tous les sites. Madame Sylvie MAITRE rectifie en précisant qu'il avait été dit que le tarif serait uniformisé pour les propriétaires d'une même zone.

De toutes les manières, aucun tarif n'a été décidé pour le moment. La réflexion se porte pour l'instant sur l'évaluation du site le plus approprié pour la réalisation d'un lotissement.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'apprécie pas le fait qu'aucune information sur le changement des tarifs n'ait été transmise aux élus et que ces derniers n'aient pas été conviés à la réunion.

Madame Sylvie MAITRE trouve dommage que cette réunion ait mal été interprétée car le souhait était de rencontrer les propriétaires afin de les informer et qu'ils puissent donner leur avis. Madame Sylvie MAITRE ne souhaitait pas monter des projets de lotissements sans associer les propriétaires à cette décision. Messieurs Laurent Boch et Joël Ougier Simonin insistent sur le fait que les élus n'ont pas été conviés à cette réunion et regrettent cette manière de travailler.

Monsieur Laurent Boch s'étonne qu'il reste encore un adjoint sans délégation.

### Attention

Exceptionnellement, la mairie de Macot La Plagne sera fermée le samedi 02 novembre 2013.

Merci de votre compréhension

## P

### ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ EN 2013

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M1012/02	FINET DAMIEN	Pra Riond	création place de parking

## L

### ISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA13/09	Illuminations de Noël 2013/2014	BLACHÈRE ILLUMINATIONS	40 076,27 €	47 931,22 €

## RECHERCHES HISTORIQUES - GUERRE 14-18

Les commémorations du 100ème anniversaire de la Grande guerre se dérouleront en 2014. A ce propos, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, en collaboration avec la Tarentaise Hebdo prépare un ouvrage «Tarentaise 1914-1918 : l'album mémorial», qui devrait être finalisé pour juin 2014. Dans cette optique, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et la Tarentaise Hebdo lancent un appel aux familles de Tarentaise afin de collecter des documents (détenus dans les archives familiales), tels que : Courriers (lettres, cartes postales,...) de combattants et des familles, carnets de souvenirs de combattants, livrets militaires, cartes d'anciens combattants, fascicules de mobilisation-démobilisation, avis de décès de soldats, jugements déclaratifs de décès, photos de combattants, médailles et décorations, témoignages et anecdotes de combattants transmis à leurs descendants, tous autres documents liés à ces événements et ayant impliqué

leurs familles...

Dans un premier temps, il est préférable de nous adresser uniquement des photocopies des documents disponibles, l'original sera demandé par la suite si le document en question présente un réel intérêt.

Ces documents sont à adresser ou à déposer à La Tarentaise Hebdo, 117 grande rue, immeuble la Cachouriaz à Aime.

Contact our plus d'explications sur le projet et les documents recherchés :Philippe PICHOT, tél : 06.88.82.40.45, courriel : ppichot25@gmail.com.

**Pour les personnes transmettant des documents, il convient de préciser leurs noms et coordonnées et, dans la mesure du possible, les noms, prénoms, unités des membres de leurs familles ayant participé à la guerre de 1914-1918.**

## LES JOBS D'ÉTÉ

Chaque été, la commune permet aux jeunes de 16 à 18 ans de travailler soit au sein du service espaces verts de la collectivité, soit avec l'office national des forêts et pour le gardiennage de l'église du chef lieu. Cette année encore, les jeunes ont bien travaillé. Pour exemple, en photo, les deux sessions de juillet et août à l'office national des forêts.



Envie d'être coaché pour réaliser des économies d'énergie à la maison ? Optez pour le défi Familles à énergie

Pour en savoir plus et s'inscrire jusqu'au 30 novembre 2013 :  
ASDER 04 79 85 88 50 – faep@asder.asso.fr -  
<http://savoie.familles-a-energie-positive.fr/>

## MÉMORIAL GEORGES CRÉTIER LAURENT ET YVES BRYKAJLO

Dimanche 22 septembre 2013 s'est tenu sous un soleil radieux le 4ème Mémorial Crétier Brykajlo de pétanque en doublette en présence de leurs familles, sous les tennis à Macot la Plagne. Cette manifestation organisée par le Comité des Fêtes de Macot la Plagne qui se veut conviviale a rassemblé 20 équipes qui se sont disputées le challenge gagné définitivement, puisque 3 années consécutives par la doublette Vincent Astier Jean Pierre Bornand ; malgré la belle résistance de la doublette Paul Finet Jean Pierre Debernard.

La présidente Ginette Crétier a remis le challenge ainsi qu'une coupe à la seule doublette féminine Caroline et Charline Marin. Le repas de midi concocté, préparé et servi sur place par les membres du Comité a été très apprécié.

La présidente remercie vivement toutes les personnes bénévoles



Les gagnants avec madame Gilberte Crétier

©MARIE LAURE BONNEVIE

## MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE MACOT LA PLAGNE

### FÊTE DE LA POMME

**Dimanche 13 octobre 2013**

Place de la mairie - Macot chef lieu (repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps)

**Entre 7h30 et 9h00**

**vente de viennoiseries** dans les rues du chef lieu, des hameaux et sur la place de la mairie  
Début de la fabrication **du cidre**

**10h00 - messe** en l'église

**11h00 - défilé des enfants** déguisés

Présence du *duo Andy et Ritchie - musique Pop, Country, Rock, Blues et Rock'n'Roll, Anglaise, Américaine des années '60s jus qu'aux années '90s...* **12h30 - Repas** en plein air préparé par Stéphane

**A partir de 14h00** - Spectacle de magie - sculpture de ballons avec Thomas FAURE - Maquillage enfants.. Festieux, chorale des aînés ruraux de Macot, concours de dessins des enfants des écoles de la commune...

**17h30** - Tirage de la pesée du jambon  
Vente de cidre - Buvette - crêpes toute la journée



### THÉ DANSANT

**Dimanche 10 novembre 2013**

Animation : Eric COLLOMB

Salle polyvalente de Macot La Plagne - chef lieu

Réservation à l'avance au 06.13.20.55.53

### Accueil étrangers

A compter du 1er septembre 2013, les étrangers sollicitant un titre de séjour devront envoyer personnellement et directement en préfecture le dossier de demande de titre de séjour ou de renouvellement (Rappel : 2 mois avant la péremption du titre). Les dossiers sont à récupérer directement à la préfecture.

Lorsque la préfecture recevra le dossier, un rendez vous sera attribué au demandeur pour validation du dossier, dépôt de son empreinte, et pour certains, remise d'un récépissé.

Coordonnées préfecture : Préfecture de la Savoie - château des Ducs de Savoie - BP 1018 - 73018 Chambéry Cedex.

### CROSS DE LA TARINE

**Samedi 02 novembre 2013**

Macot La Plagne

Premier départ à 11h - Inscription 2 euros

Coups aux trois premiers de chaque catégorie, Nombreux lots tirés au sort.

Règlement complet et bulletin d'inscription sur le

site [www.veo2000.com](http://www.veo2000.com)

Tél 04.79.55.43.87

## Bibliothèque de Macot La Plagne

### Séance Bébé lecteur

Pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou de leurs nounous. Bibliothèque de Macot chef lieu de 10h à 10h45 les :

**jeudi 17 octobre, jeudi 28 novembre**

Renseignement au 04.79.09.73.76

**Jeudi 03 octobre** : «Racon'tapis» en partenariat avec le relais assistante maternelle - RDV 10h30 dans la salle sous le groupe scolaire .

### Théâtre

**Samedi 19 octobre 2013 à 18h30**

Salle polyvalente de Macot chef lieu

«J'espérons que je m'en sortira» - spectacle inter-générationnel «touchant et drôle» sur l'école d'autrefois. spectacle tout public à partir de 7 ans.

**Semaine petite enfance - 0-6 ans**

**Vendredi 22 novembre à 18h30 -**

**Pyjama party** - «des histoires à dormir debout»

bibliothèque Macot chef lieu - 04.79.09.73.76

**Samedi 23 novembre à partir de 15h -**

Coin cocooning à Landry - salle des fêtes

«Fretin veut découvrir le monde» - Kamishibai et autres histoires....

### Exposition

«**La vigne en tarentaise**» - jusqu'au 31 octobre 2013 à la bibliothèque de Macot chef lieu

- Prêt de la maison des arts - Exposition itinérante informative et artistique. Photographies, sculpture, tableaux ....

### MARCHÉ DE NOËL

**Samedi 30 novembre 2013**

Noël en contes et légendes

AIME - RENSEIGNEMENT 04.79.55.67.00